

Délibération n°2024-09-24-12-CA

Relative aux maquettes de la nouvelle offre de formation
pour l'année universitaire 2024 / 2025 (vagues 6 et 7)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-3,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
Vu l'avis n°2024/07/18-01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 18 juillet 2024 portant sur les maquettes d'enseignements de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 6),
Vu l'avis n°2024/09/19-2 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 19 septembre 2024 portant sur les maquettes d'enseignements de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 7) ;

Considérant le caractère favorable des avis formulés par la Commission de la formation et de la vie universitaire précité ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE les maquettes de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2024 / 2025 (vagues 6 et 7).

Article 2 :

Sont annexés à la présente délibération les types de diplômes de la nouvelle offre de formation proposées par les composantes pour l'année universitaire 2024 /2025 (vagues 6 et 7).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres en exercice présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le :  1 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :  1 OCT. 2024